



La Gazette de HOUX

**Il y a 330 ans dans notre vallée :
les grands travaux du Roi**



Editorial	2	Histoire	5 - 6 - 7 - 8 - 9
Vie locale - Loisirs		Les grands travaux du Roi	
Fête de l'école - Fête des voisins	3	Commémoration	
Vie locale - Loisirs		Visite à La Groutte	10
Vide-Grenier - CPCF	4	Informations Municipales	
Gymnastique		Enfouissement des réseaux	11
		Permanences	
		Etat Civil - Agenda - Rappels déchets verts	12



EDITORIAL

Au niveau national, la loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République) Après accord en commission mixte paritaire, le texte définitif du projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale puis par le Sénat le 16 juillet 2015.

Il en résulte, que les compétences des régions sont renforcées. Par ailleurs, le bloc des compétences communales est peu touché, hormis le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement qui sera reporté du 1er janvier 2016 au 1er janvier 2020.

De plus, la loi vise également à renforcer les intercommunalités. Les intercommunalités passeront de 5 000 à 15 000 habitants et seront organisées autour de bassins de vie. Concernant notre Communauté de Communes des Terrasses et vallées de Maintenon, une étude a été lancée pour constituer une future Communauté de Communes « des portes franciliennes » avec celles de Nogent le roi, Epervon, Gallardon et Auneau. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de cette démarche de rapprochement.

Sur notre Commune pendant l'été, nous avons eu à déplorer des actes de délinquances : vol, véhicules incendiés, nous devons toutes et tous rester vigilants ! N'hésitez pas à prévenir les forces de Gendarmerie en cas de besoin.

REDACTEURS JF Pichery, P. Roger, JL Fouquet, O. Gressus, P. Paris	DIRECTEUR DE PUBLICATION : JF Pichery
	REALISATION : JL Fouquet
Nombre d'exemplaires : 350	EDITEUR : Commune de HOUX

FETE DE L'ECOLE

Le 30 juin 2015 s'est tenue, à l'occasion de la fin de l'année scolaire, la Fête de l'Ecole, en présence de tous les enseignants, des municipalités de Houx, Gas et Yermenonville, des enfants et de nombreux parents d'élèves.

Les classes avaient préparé de nombreux petits spectacles ou saynètes qui ont permis aux enfants de s'exprimer devant une assistance nombreuse et attentive. Les animations étaient très variées et exécutées dans la bonne humeur malgré une température caniculaire qui n'enleva rien à l'enthousiasme des participants et des spectateurs.



A l'issue des spectacles les élèves les plus méritants se sont vus remettre leurs prix récompensant leur travail, Pour certains cela marquait un tournant important car il signifiait le départ pour le collège, enseignement différent et vie plus active.

Puis les municipalités ont salué et remercié les enseignants pour leur travail en leur offrant des bouquets fleuris, témoignages unanimes de la satisfaction générale.

C'est sous un temps estival que toutes les personnes présentes se sont retrouvées devant un buffet rafraîchissant!

A bientôt, à la rentrée!

Fête des Voisins 2015

Dans le cadre de la « Fête des Voisins » 2015, les habitants de la rue du moulin à vent à Houx se sont rassemblés dans la rue le dimanche 14 Juin.

Cette année 38 personnes adultes et enfants confondus, ont répondu à l'appel des organisateurs. Les convives, installés autour des tables, ont partagé le repas dans une ambiance très familiale et conviviale. Cette fête



des voisins est un moment privilégié pour se rencontrer, se parler, se connaître et peut-être tisser de nouveaux liens.

Elle permet de renforcer la cohésion et la solidarité entre les habitants d'une zone déterminée et la rue du moulin à vent en est un bel exemple. La fête s'est poursuivie toute la journée grâce à une température agréable. Les organisateurs remercient la municipalité qui a autorisé l'occupation de la rue et mis à disposition les tables et bancs nécessaires.

A l'année prochaine !!!



VIDE-GRENIER

Le dimanche 4 octobre 2015 aura lieu le traditionnel vide-grenier qui connaît chaque année un grand succès. Plusieurs permanences sont assurées à la mairie les 4, 11 et 25 septembre de 18h à 19h.

Le tarif est de 6€ pour une place de 2 mètres linéaires.

Une table devrait être proposée aux associations, une bonne occasion de les découvrir et d'y adhérer.

Rappelons que l'inscription est liée à la signature d'une attestation sur l'honneur de ne pas participer à plus de 2 manifestations de ce type par an.

Ce document, ainsi que le règlement complet, est disponible en Mairie ainsi que sur le site www.houx.fr.

Nous vous attendons très nombreux, vendeurs, chineurs ou simples visiteurs.

VIDE-GRENIER

de HOUX

4 Octobre 2015

Organisé par le CPCF

(Conservatoire du Patrimoine et Comité des Fêtes)

Accueil exposants de 6 à 7h30, Vente de 8 à 18h

Possibilité de se restaurer sur place

Coût de la place = 6 € /place de 2 m

Autorisation municipale en date du juillet 2015 accordée à M. Philippe PARIS

Permanence à la mairie de HOUX les 04, 11 et 25/09 de 18 à 19h
10 rue de la mairie 28130 Houx. Limite d'inscription le 28/09/15

Renseignement : mail : mairie@houx.fr

Nom : _____, Nombre de places : _____

Prénom : _____, Total payé : _____ €

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

@ mail pour la réponse : _____

Joindre règlement en chèque (ordre : CPCF) + Photocopie recto/verso pièce d'identité + liste des objets réglementés : armes de collections, œuvres d'art.

CPCF - GYMNASTIQUE



C.P. CF section Sports et Loisirs de Houx (SEL)

A tout âge, gardez la FORME !

Maintenez votre tonus musculaire, votre souplesse et votre équilibre en participant à des séances « ACTI-GYM », diversifiées : renforcement musculaire, abdo fessiers, entretien de la fonction cardio-respiratoire ... le tout en musique. Ludique et respectant le rythme de chacun, cette activité est dispensée par une animatrice diplômée.

Deux fois par semaine à Houx, progressez en prenant du plaisir dans la simplicité, la bonne humeur et la convivialité !

Informations pratiques

Lundi de 10h à 11h et vendredi de 9h à 10h

Salle socioculturelle de Houx

Adhésion annuelle : 123 €

Pas de prérequis, ouvert à tous, deux cours d'essai gratuits. Reprise le 4 septembre 2015

Renseignements et inscription

Philippe Guily 06 88 01 97 28

Michelle Gensbittel 02 37 32 37 14

Ou par internet.selhoux@gmail.fr



SONDAGE

La section « sports et loisirs de Houx » (SEL)* envisage de créer un cours supplémentaire de GYM COMPLET. C'est une gymnastique accessible à tous, qui est basée sur le renforcement musculaire de tout le corps.

Mélange de gymnastiques dynamique, cardio, stretching, renforcement musculaire et abdos. Le tout rythmé par la musique. Ce cours serait dispensé, tous les mardis à la salle socio-culturelle de Houx de 19h30 à 20h30, à compter de septembre 2015.

Il serait animé par une animatrice diplômée de l'Education Physique et Gymnastique Volontaire d'Eure et Loir (EPGV).

Avant la mise en place de ce cours, nous avons besoin de connaître le nombre de personnes intéressées. Il faut être au moins 20 adhérents pour permettre un équilibre budgétaire et s'acquitter d'une cotisation raisonnable.

Si vous êtes intéressé, merci de nous le faire savoir, de préférence par mail : selhous@gmail.com

Ou par téléphone au 02 37 32 37 46 – Muriel et Philippe GUILY

NB : ce cours ne remplace pas les deux cours ACTI-GYM dispensés le lundi et le vendredi. Fin Août, vous avez reçu ces 2 messages dans vos boîtes aux lettres

si vous êtes intéressé, contactez la section "sports et loisirs de Houx" SEL

*Cette section s'intègre au sein du Conservatoire du Patrimoine et Comité des Fêtes (C.P.CF) 10, rue de la Mairie – 28130 Houx

Il y a trois cents ans mourait à Versailles, le 1^{er} septembre 1715, le roi Louis XIV. Cet anniversaire est l'occasion d'évoquer les travaux qu'il ordonna en 1685, en marge de la construction de l'Aqueduc de Maintenon et qui modifièrent de façon profonde la physionomie de la vallée de la Voise et de notre village.

Les travaux du Roi

En ce début d'année 1685, le Marquis de Louvois, son principal ministre, vient de persuader le roi Louis XIV de faire détourner une partie des eaux de l'Eure, à partir de Pontgouin, pour l'amener par un canal jusqu'à Versailles, afin d'assurer définitivement l'alimentation des fontaines du parc du château.

Le canal projeté doit franchir la vallée de l'Eure à Maintenon. Malgré l'opposition de Vauban qui propose l'emploi d'un siphon de maçonnerie, Louvois convainc le roi de faire édifier un aqueduc monumental à trois niveaux plus conforme à la gloire du souverain. Cette décision impose l'emploi de quantités considérables de matériaux.

Dès février 1685, Vauban, alors gouverneur de la citadelle de Lille et commissaire général des fortifications, explore le tracé que doit emprunter le canal de l'Eure entre Rambouillet et Pontgouin. Il recense les lieux susceptibles de fournir les matériaux nécessaires aux constructions projetées et indique, dans un mémoire :

« De Gas à Houx, il y a une demie lieue et autant de St-Piat. Le terrain est meslé de quantité de caillouäge cornu meslé de pierre à fuzil propre à bastir et de raisonnable grosseur.

Au bout du village, sur le chemin de Maintenon, est une marnière où l'on peut faire faire de la chaux, comme l'on y en a fait autrefois et toute semblable à celle que l'on a pareillement fait à Maintenon.

La chaux dont les particuliers se servent pour bastir, se prend à St-Hillaron, moiennant 3 livres le poinçon et 30 sols pour la voiture.

Le sable se trouve aux environs du village, à quatre sablonnières différentes. »

Aucune carrière ne sera finalement utilisée sur le territoire de notre village.

Louis XIV (à cheval au centre) visitant le chantier de l'Aqueduc de Maintenon
Louvois (au centre) et Vauban (à droite)
(Almanach royal pour 1688)



La canalisation de la Voise

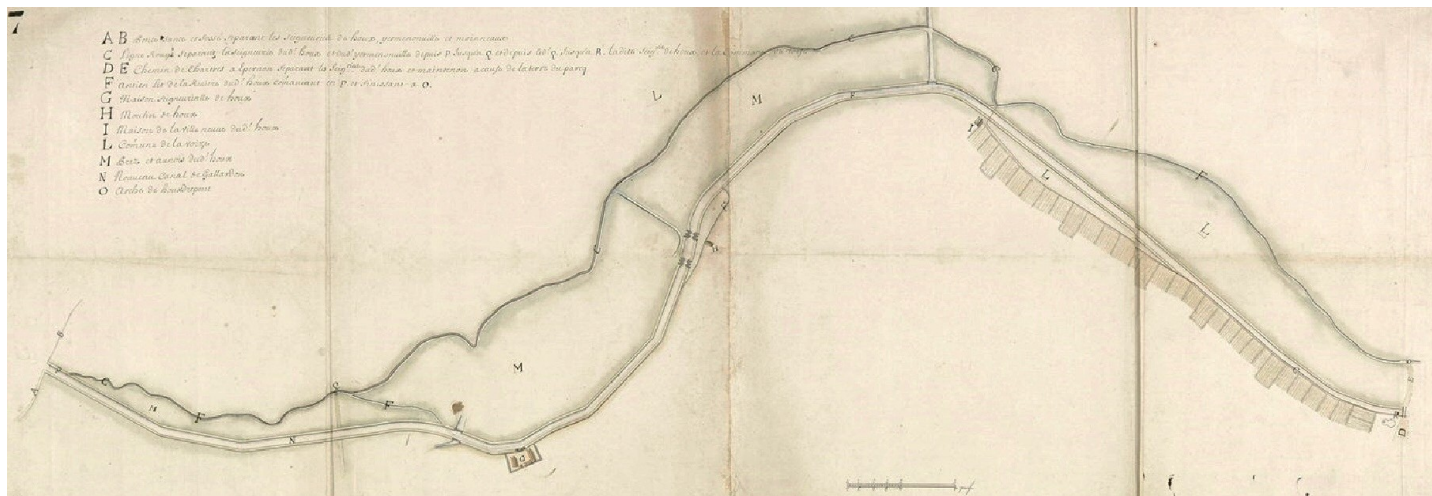
La possibilité de rendre la Voise navigable, entre Gallardon et Maintenon, est évoquée pour la première fois dans la correspondance entre Vauban et Louvois le 17 mars 1685.

En effet, les carrières de Germonval et de la Bretonnière (Gallardon), doivent fournir les moellons et le calcaire nécessaire à la fabrication de la chaux. Une carrière de sable doit également être ouverte à Moineaux. Vauban propose le transport par voie d'eau des matériaux qui en seront extraits. A cette fin, il préconise de canaliser les eaux de la Voise, depuis Gallardon jusqu'au pied du chantier de l'aqueduc.

Sur une grande partie du territoire communal, le Canal de Gallardon empruntera le tracé d'un précédent canal, beaucoup plus étroit, que Vauban désigne sous le nom du *vieux canal des moulins*. Celui-ci avait sa prise d'eau sur la Voise, peu après l'emplacement de l'actuel Moulin des Grès. Il alimentait les fossés de la maison seigneuriale (1 rue de l'Aqueduc), le moulin à eau banal (rue du Chemin Blanc), puis un ancien moulin à foulon seigneurial situé au hameau de la Villeneuve et retrouvait la Voise à la sortie du hameau.

A partir de l'actuel Chemin Blanc, les eaux de la Voise devront être à nouveau détournées pour venir renforcer le débit du nouveau canal, peu après son passage au moulin de Houx.

Conformément aux ordres de Louvois à Vauban (5 avril 1685), le marché pour la réalisation du canal de Gallardon est partagé en trois parties, avec injonction d'y travailler immédiatement. Le marché du tronçon compris entre le château d'Armenonville et l'écluse haute de Houx est conclu avec Charles Tréhoust, terrassier (17 avril 1685). Celui de la portion située entre l'écluse basse de Houx et le pont de pierre de Maintenon, au hameau de la Rue, est attribué à Pierre et Dominique Aubry, ainsi qu'à Jean Barbot, terrassiers *demeurant en Artois* (25 avril 1685).



Plan du Canal de Gallardon dans sa traversée de la seigneurie de Houx, de la sente de séparation d'avec la seigneurie de Moineaux (à gauche) jusqu'à la chapelle St-Mamert (à droite) – Début du 18ème siècle (Archives nationales)

Selon les termes de ces contrats, passés devant le notaire de Maintenon, par *Issac Robelin, ingénieur ordinaire du Roy, stipulant au nom du Roy, soubz le bon plaisir de Monseigneur le Marquis de Louvois, surintendant et ordonnateur des bastiments et jardins de Sa Majesté, arts et manufactures de France*, les entrepreneurs s'obligent de faire tous et un chacuns les remuemens de terre de partie de la nouvelle rivière de Voise qui se doit faire pour la navigation de Gallardon audit lieu de Maintenon [...] subjects à toute main d'œuvre et mesme des espuisements des eaux et aussy d'un convoy de bonne terre glèze dans les espaisseurs de chacune des digues ou levées droites et gauches, s'il en est jugé nécessaire. Le tout fait et conduit au cordeau, niveau et tallus, tels que sera marqué par l'ingénieur ayant la conduite des ouvrages de cette navigation. [...] conformément aux devis qui ont été faits pour cette navigation par Monsieur de Vauban, maréchal des camps et armées du Roy, gouverneur de la citadelle de Lille, commissaire général des fortifications de France. Ces derniers seront rémunérés en fonction du volume des terres remuées moyennant le prix et somme de 40 sols pour chacune toise cube de terre qui seront mesurées solide

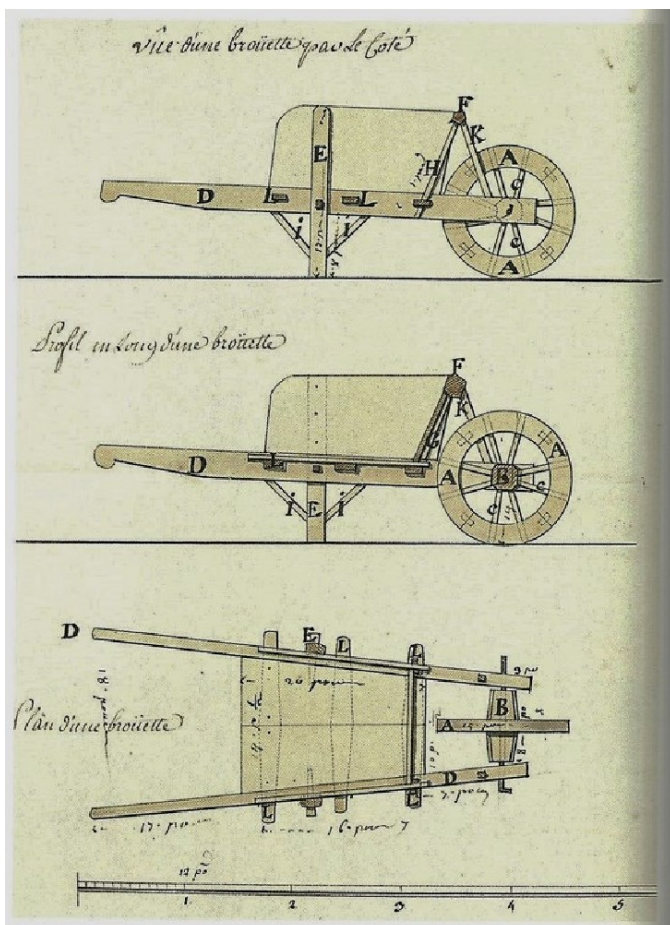
pour solide dans les lieux où elles seront enlevées et non ailleurs, une fois comptée seulement, quand bien il y auroit obligation de transporter les terres plusieurs fois...

Les travaux d'élargissement de l'ancien canal des moulins ont, à la Villeneuve, pour conséquence la destruction du moulin à foulon, déjà signalé comme à l'abandon avant le début des travaux.

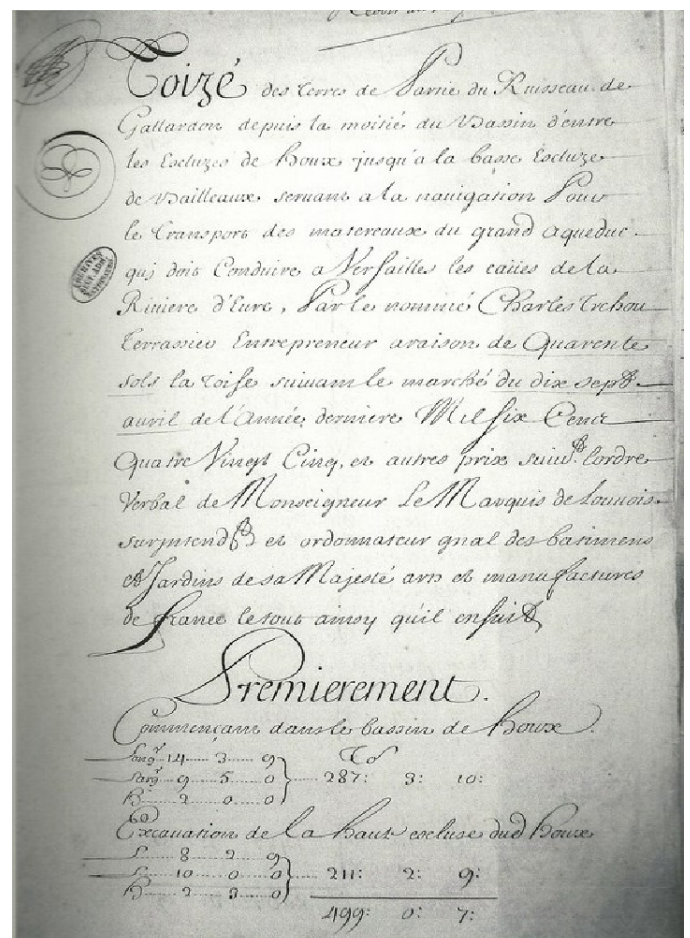
L'une des écluses du canal de Gallardon était située au niveau du moulin de Houx, entre l'actuel pont du Chemin Blanc et le vannage alimentant le bief du moulin. L'emplacement en est encore matérialisé par l'excavation qui n'a été comblée que partiellement à cet endroit et par la subsistance, au niveau du vannage actuel, de vestiges de maçonnerie.

A la sortie du village, la réalisation du canal se fait à travers la pâture de la Voise dont jouissent en commun les habitants de Houx, Yermenonville, Mévoisins et Maintenon. Les quatre communautés d'habitants sont indemnisées du terrain pris, chacune à hauteur de 1.818 livres. L'assemblée des habitants du village, réunis au banc d'œuvre de l'église en 1690, décide de placer cette somme en une rente sur l'Hôtel de Ville de Paris qui procurera un revenu annuel de 101 livres. Sur cette somme, 30 livres seront payées au curé pour dire chaque semaine une messe à l'intention de la Dame d'Aubray, donatrice de la pâture et 10 livres aux marguilliers, pour la fourniture des ornements et de la cire nécessaires à la cérémonie.

Michel GUIARD, ancien arpenteur-juré du duché d'Epéron, tabellion à Houx et procureur fiscal des seigneuries de Hanches, Houx, Armenonville, Gas et Moineaux, est embauché par la Surintendance des bâtiments du Roi, comme *toiseur ordinaire des travaux de la rivière d'Eure*. Ses appointements annuels s'élèveront à 1 080 livres. Il exercera cette fonction jusqu'en 1694, année d'abandon définitif des travaux. Son rôle sera, aussi bien d'évaluer les biens à indemniser, que les volumes des terrassements réalisés et les quantités de matériaux mis en œuvre par les entrepreneurs.



Vauban – Modèle de brouette utilisée pour le terrassement des chantiers du Canal de l'Eure



Toisé du canal de Gallardon depuis la haute écluse de Houx jusqu'au château d'Armenonville, par Michel Guiard (1686)

Les soldats

Le printemps 1685 voit l'arrivée de nombreuses troupes dans la région. Celles-ci fournissent en effet l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire aux entrepreneurs qui ont passé contrat avec la surintendance des bâtiments du Roi.

A la fin de l'été 1685, des régiments de la garde suisse sont présents au village, ainsi qu'en témoignent les registres paroissiaux, sous la plume de François Théot, curé Houx. Celui-ci célèbre le 10 septembre le mariage *d'André Mosbruch, suisse de nation, de la compagnie de M de Salis, capitaine aux gardes suisses des Grisons du Roy et de Marie Barbe Kririhy, veuve de Georges Simon, aussi originaire de la nation suisse et travaillant à présent et campés dans ladite paroisse de Houx*. Le 26 septembre, il baptise un enfant, *fils de Gaspard Moussin, soldat suisse de la compagnie de M de Villard, capitaine du régiment des gardes suisses et de Marie Bureste, sa femme*.

Cette époque est aussi celle de la révocation de l'édit de Nantes (18 octobre 1685). Le village abrite alors une petite communauté protestante, liée à celle d'Eglancourt, hameau de St-Martin de Nigelle, avec laquelle elle partage le pasteur. Avec la présence de la soldatesque au village, les abjurations ne tardent pas, notamment entre les mains du curé Théot qui note :

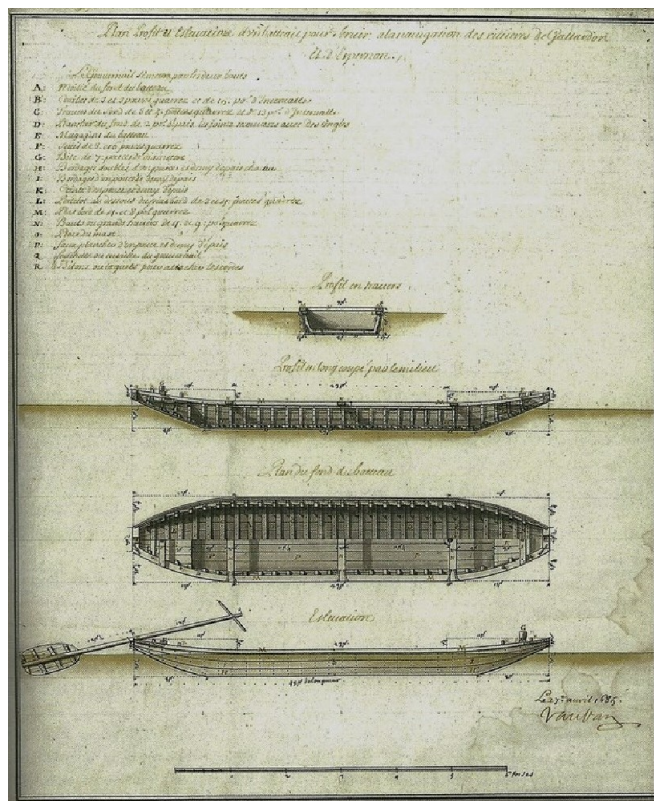
Du 14 novembre 1685, Marguerite Lot, femme d'Abraham Milsot et Jeanne Milsot, leur fille ont fait abjuration. Du 15 dudit mois, Michel Bazemont, Jeanne Touzé, sa femme, Jean Bazemont, ont aussy fait abjuration. Du 16 dudit mois, Charles Chéron, Jeanne Perros, sa femme, Jean Bazemont, ont aussy fait abjuration de l'hérésie de Calvin et fait profession de la foy catholique, apostolique et romaine. Les actes de ces abjurations sont au greffe épiscopal de Chartres, ainsy qu'il m'a été ordonné par le pouvoir à moy donné par mondit seigneur évesque.

Quand la Voise portait bateaux

Vauban indique que les *nommés Allexandre, bourgeois de Metz, Deroux et Descaveaux, bourgeois et marchands de Paris ont entrepris le tirage de toutes les pierres nécessaires, la voiture par eau et les faire décharger 5 toises des ruisseaux de la prairie de Maintenon parallèle à l'aqueduc, comme de faire tirer et voiturer la pierre aux fours à chaux et estant cuite, la faire charger dans la prairie moyennant 15 livres 10 sols la toise de maçonnerie de moilon comptée mise en œuvre. Les bateaux (seront) livrés par l'entrepreneur général (Pierre Lemaître) et entretenus par les (dits) sous-entrepreneurs, pour les rendre en mesme état de servir à la fin des ouvrages. Ledit sieur Allexandre et le sieur Obin ont aussy entrepris de livrer tout le sable nécessaire, tant par terre que par eau, pour le prix de 25 sols la toise de maçonnerie comptée comme dessus mise en œuvre.*

Les associés installent le siège de leur exploitation à St-Mamert, dans la Ménagerie de Madame de Montespan qu'ils acquièrent en 1687. Cette construction, aujourd'hui disparue, était *scize à la descente du Parcq, proche la chapelle St-Mamert, sur le bord de la commune de Voise et conciste en maison à demeurer, de grandes escuries et estables à mettre quantité de bestiaux, greniers au-dessus, couvertes de thuille, grande court close de murs, avec une grande porte cochère et petite à costé*. Les bâtiments seront en ruine, lors de leur revente en 1694.

Selon les prévisions de Vauban pour l'année 1687, les bateaux, tirés par des animaux conduits par des soldats, doivent mettre 3 jours pour relier Gallardon à Maintenon. Chaque bateau doit pouvoir transporter 3,5 toises cubes de pierres (13 m³) ou 3 de sable (11 m³). Pour atteindre l'objectif de construction de



Vauban – Projet de bateau pour servir à la navigation des rivières de Gallardon et d'Epernon (27 avril 1685)

l'année 1687, il est prévu que 24 bateaux chargés de pierre et 12 chargés de sable devront chaque jour s'engager sur le canal. Compte tenu du faible débit d'eau de celui-ci, les convois devront être organisés en brigades de 4 bateaux, afin de limiter le nombre des éclusages.

Au modèle de bateau proposé par Vauban, Louvois, qui juge celui-ci trop volumineux, préfère imposer l'acquisition de cabotières et chalands selon les modèles alors en usage sur le canal de Briare.

L'abandon des travaux

La navigation sur le Canal de Gallardon qui chute à partir de 1688, année de déclenchement de la guerre contre la ligue d'Augsbourg, est définitivement abandonnée en 1694, année où les eaux sont rendues au moulin de Houx.

En 1704, le roi Louis XIV décide de faire donation à Madame de Maintenon de l'ensemble des ouvrages et canaux liés au chantier de l'Aqueduc de Maintenon. Cette dernière revend en 1709 à Joseph Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville, secrétaire d'Etat, seigneur d'Armenonville, Hanches et Houx notamment, les canaux de Gallardon et d'Epernon qui traversent les terres de ce dernier. Michel Guiard, devenu entre-temps l'homme de confiance de Fleuriau d'Armenonville dans la région, se voit récompensé de ses services par l'octroi de la propriété des digues du Canal, depuis le chemin des Quartiers jusqu'à la Villeneuve. Cette acquisition vient ainsi améliorer sa propriété de Houx, l'actuelle « Bergerie ».



Le canal, peu avant son arrivée au Moulin de Houx et à la « Bergerie », vers 1910

En élevant l'eau de la Voise au-dessus de son cours naturel, la réalisation du canal Louis XIV est venue modifier profondément la physionomie de la vallée. Déjà, dans un rapport de 1849, l'ingénieur des Ponts et Chaussées indiquait qu'à la suite des travaux du roi, *les Prés d'en Haut et ceux de Barigan, envahis par les joncs et les roseaux sont devenus de véritables marais, qu'il importerait de dessécher, non seulement dans le but de leur rendre la valeur qu'ils ont perdu, mais encore dans l'intérêt de la salubrité*. Quant aux *Prés d'en Bas*, asséchés par un système de fossés laissés sans entretien, ceux-ci se sont obstrués peu à peu et les prés en sont devenus marécageux. Aujourd'hui, les prés d'Ancien Régime, devenus impropres au pâturage des animaux, ont laissé place à des peupleraies. Seuls des noms de lieux-dits témoignent encore de ces temps révolus : les Prés d'en Bas, les Quartiers (unité de mesure des prés), la Pâtur, les Prés d'en Haut, les Petits Prés.

IN MEMORIAM à La Groutte (Cher)

Les 13 et 14 mars derniers, Jean-Paul FENAUX, Marie BAROU, Philippe ROGER et Jean-François PICHERY composaient la délégation de notre commune qui s'est rendue à La Groutte, près de St-Amand Montrond où elle était invitée à une conférence et une exposition sur la Grande Guerre.

Les représentants de notre village ont profité de leur séjour pour déposer une gerbe au monument aux morts de cette commune, en présence de Mme Jacqueline SPEDER et son mari René, organisateurs de la manifestation, de M Jacques DE VOS, maire de La Groutte et son épouse, d'élus, du représentant des anciens combattants et d'habitants venus partager avec eux ce moment de recueillement.

La mémoire du soldat GERIGNY, mort pour la France en 1915, unis nos deux villages.

Eugène GERIGNY est probablement l'un des rares soldats tombés pour la France pendant la Grande Guerre qui figure à la fois sur trois monuments aux morts différents : A la Groutte (Cher) où il est né, à la Celle des Bordes (Yvelines) où il vivait au moment de l'entrée en guerre et à Houx, domicile des beaux parents BARON où son épouse était retournée vivre avec ses deux jeunes enfants, le temps des hostilités.



Le 17 janvier précédent, une délégation venue de la commune berrichonne, avait elle-même été reçue à Houx, à l'occasion des vœux du maire et avait participé à une cérémonie similaire, en mémoire du soldat GERIGNY.

Ces 13 et 14 mars 2015, la délégation de la Commune de Houx a été chaleureusement et amicalement accueillie par la Commune de La Groutte. La conférence donnée par Mme SPEDER sur les Poilus de la Groutte et leurs familles fût particulièrement émouvante et l'exposition qui s'en est suivie, très documentée. Pendant l'exposition, Jean-Paul FENAUX pût, grâce à la documentation qu'il avait emportée, renseigner les descendants des soldats de la Groutte, sur le parcours militaire et régimentaire de leur ancêtre, ainsi qu'il l'avait fait pour ceux de Houx, lors de l'exposition de novembre dernier.

Cette visite à La Groutte restera pour les membres de cette délégation, un émouvant et agréable souvenir, une amitié entre nos deux Communes révélée par le Centenaire de la Grande Guerre. De grands remerciements à M et Mme SPEDER, organisateurs de la manifestation, ainsi qu'à M DE VOS, maire de La Groutte et son épouse et à l'ensemble de sa municipalité pour leur formidable accueil.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

UNE NECESSITE.

Depuis plusieurs années notre commune s'est engagée dans un vaste programme d'enfouissement de nos réseaux. Aussi, il n'est pas inutile de rappeler que ces opérations présentent un double avantage.

Le premier a bien entendu trait à la sécurité. L'enfouissement permettant de se prémunir du risque de chute des lignes aériennes notamment en cas d'aléas climatique (vent violent, tempête....), voire lors d'accident se produisant sur la voie publique, tout en améliorant l'acheminement de l'électricité.

Le deuxième, et il n'est pas anecdotique, concerne l'esthétique du paysage avec la disparition de ces mêmes lignes aériennes.

QUEL RESULTAT AUJOURD'HUI ?

Après la rue du Val de Voise et une partie des rues de l'Aqueduc et de la Villeneuve, c'est la rue de la Mairie qui sera concernée et ce, dès le mois d'Octobre. Ce sera près de 70% de notre réseau qui se trouvera sécurisé. Lors des travaux, les mêmes dispositifs de circulation et de stationnement seront mis en place.

QUEL FINANCEMENT ?

Bien évidemment ce programme de modernisation n'est pas anodin pour les finances de la commune. Chaque étape doit être planifiée dans le temps tout en respectant les équilibres économiques et les impératifs de fonctionnement et d'entretien de notre village.

Rappelons qu'il est impératif pour une bonne gestion de maîtriser l'endettement communal, d'anticiper la baisse significative programmée des subventions allouées et de ne pas alourdir la fiscalité locale.



Permanences de la Mairie :

Les Mercredis de 14h à 19 h ou sur rendez-vous en contactant la Mairie

☎ : 02 37 32 31 54

📠 : 02 37 32 31 94

[www.houx.fr/rubrique contact](http://www.houx.fr/rubrique%20contact)

Déposer toutes vos remarques ou suggestions

✉ **Mairie de HOUX 10 rue de la Mairie
28130 Houx**

NUISANCES SONORES

Les travaux mécaniques en extérieur (débranchage, tonte, élagage, ponçage, perçage) sont autorisés suivant ces horaires, par arrêté préfectoral :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

ETAT CIVIL

Naissances :

27/03/2015 : CAVAROC Noémie,
Virginie

30/05/2015 : DENIS Luka, Stéphane,
Claude

10/06/2015 : CORBIN IRIA Enzo, Yves

10/06/2015 CORBIN IRIA Théo, José



TOUTES NOS FELICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS!!!

Mariages :

13/06/2015 :

M. BOUILLIE Fabien, Alfred, Pierre,
André

et

Mlle VOISIN Michaële, Vanessa, Françoise



TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR AUX NOUVEAUX EPOUX!!!

AGENDA

1er SEPTEMBRE	Rentrée des classes
4 OCTOBRE	Vide Greniers

RAPPEL - DEPOSE DES DECHETS VERTS



Depuis l'enlèvement par le SIRMATCOM des bacs à déchets verts ceux-ci ne doivent plus être déposés en bordure du canal, près du conteneur à verre.

Un nouvel emplacement a été matérialisé, facilement accessible, à proximité de la station d'épuration. Il suffit de franchir le pont à côté du lavoir et de continuer tout droit.

Il permet de jeter les tontes de pelouse sur un emplacement, un autre étant dédié aux végétaux de petite taille.

RAPPEL : le dépôt de tout autre détritrus n'est pas autorisé sur ces emplacements, il doit s'effectuer sur les déchetteries disponibles aux environs, de même que les troncs et branchages de grande taille.

